



Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 20 mars 2019

Date de la convocation : 20 février 2019

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Marc CABANE, *Président* ;
Jean-Pierre BARRERE, Michel BERNOS, Bernard DUPONT, Arthur FINZI, Michèle LABAN WINOGRAD,
Jean-Pierre MIMIAGUE, *Vice-Présidents* ;

André ARRIBES, Jean-Claude BOURIAT, Patrick BURON, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Marc DENAX,
Jean-Michel DESSERE, Victor DUDRET, David DUIZIDOU, Claude FERRATO, Dino FORTE, Gérard
GUILLAUME, Pierre LAHORE, Jean-Pierre LANNES, Claudette LARRIEU, Didier LARRIEU, Lucien
LARROZE, Jacques LOCATELLI, Jean MALABIRADE, Francis PEES, Charles PELANNE, Jean-Louis
PERES, Jean-Pierre PEYS, Alain TREPEU.

Membres suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Jean-Paul BRIN), Gilbert DANAN (a suppléé François BAYROU), Michèle
ETCHEVERRY (a suppléé Michel CAPERAN), Manuel FERREIRA (a suppléé Bernard LAYRE), Martine
HURBAIN (a suppléé Michel CHANTRE), Régine LAURENT (a suppléé Michel PLISSONNEAU), Jeanine
LAVIE-HOURCADE (a suppléé Francis HUNAULT), Alain LECHON (a suppléé Michel CUYAUBE), Michel
MAGENDIE (a suppléé Claude BORDE BAYLACQ).

ETAIT REPRÉSENTÉE :

Corinne TISNERAT (a donné pouvoir à Marc CABANE).

ETAIENT EXCUSÉS :

Jean-Marc ARBERET, Jean-Paul BRIN, Francis CHAUVELIER, Patrick CLERIS, Ginette CURBET, Jean-
Michel DE PROYART, Bruno DURROTY, Pascal FAURE, Michel FLECHELLE, Martine LOUSTAU,
Nicolas PATRIARCHE, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

ETAIENT ABSENTS :

Jean-Michel BALEIX, Catherine BIASON, Philippe CASTETS, Jean-Pierre CRABOS, Robert DEMONTE,
André DUCHATEAU, Anne-Marie FOURCADE, Claude FOURQUET, Pascal GIRAUD, Arnaud JACOTTIN,
Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Gwendoline LAVIGNE, Véronique
LIPSOS-SALLENAVE, Charles MURILLO, Geneviève PEDEUTOUR, Alexandre PEREZ, Bernard
POUBLAN, Jean-Claude SETIER, Bernard SOUDAR, Alain VAUJANY.

N° 1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le Receveur du Syndicat Mixte du Grand Pau a transmis le compte de gestion pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à la clôture de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2018, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il vous appartient de bien vouloir déclarer que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de votre part.

Le vote du Comité Syndical intervient avant l'examen du Compte Administratif 2018.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Marc CABANE

